

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 84.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 26 JUIN 2025

- En exercice : 89
- Présents : 46
- Votants : 69 (23 procurations)
- Suffrages exprimés : 67 (67 pour et 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Maison pour Tous de Pont Lagrand (commune de Garde-Colombe), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Yolande MADIOT
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Régis RIOTON à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par Mme Emilie VAUTRIN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE représentée par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU représenté par M. Pascal LOMBARD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Bernard CAVEING à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Elisabeth DEPEYRE
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN représentée par Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN à qui elle a donné procuration
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration

- Mme Marilyne RICHAUD représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par M. Gilles MOSTACHETTI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles TOUAT
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration
 - Mme Arlette MAYER représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Christiane GHERBI à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Audrey AUDIBERT
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND

- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Convention de partenariat avec la Région PACA pour une délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aide économique aux entreprises

La Région est seule compétente avec l'Etat pour octroyer des aides aux entreprises en application de l'article L.1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, un Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut participer au financement de ces aides dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région si l'intervention s'intègre dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Dans le cadre de son SRDEII, la Région PACA a mis en place le dispositif « Mon projet de rénovation » visant à redynamiser les commerces de proximité par des aides régionales à l'investissement. A ce jour, seuls les commerces de 4 communes du territoire de la CCSB peuvent bénéficier de cette aide.

Dans le cadre de son Schéma de Développement Economique 2022- 2027 (Axe 2 – Levier 1), il est proposé que la CCSB utilise la possibilité de conventionnement avec la Région pour étoffer le soutien qu'elle apporte déjà au commerce local (aides aux associations de commerçants, aide au loyer pour les commerçants et artisans des centres-bourgs), en étendant l'aide pour la mise en valeur et la modernisation des commerces à l'ensemble du territoire Sisteronais Buëch.

La commission développement économique propose d'établir un règlement définissant les conditions d'éligibilité et les modalités d'attribution de cette aide aux entreprises.

La subvention accordée par la CCSB correspond à 40 % des dépenses éligibles. Elle est comprise entre 2 000 € et 5 000 €, avec un minimum de dépenses éligibles de 5 000 € HT.

L'aide peut être bonifiée à hauteur de 60 % de la dépense, avec un plafond à 7 000 €, pour des investissements qui participent :

- à la transition écologique ;
- à l'amélioration de l'accessibilité du local commercial ;
- à la transformation numérique de l'entreprise.

D'autre part, toujours dans le cadre de cette délégation exceptionnelle de compétence par la Région, la commission développement économique propose que la CCSB attribue une aide forfaitaire de 500 € aux petites entreprises (auto-entrepreneurs, TPE, PME) pour l'achat de vélos cargos à assistance électrique. Il s'agit d'intervenir en complément de l'aide de la Région pour « l'achat de véhicules propres » et d'encourager une mobilité professionnelle non émettrice de gaz à effet de serre, en accord avec le Plan Climat Air Energie Territorial.

Les conditions d'éligibilité et les modalités d'attribution de cette aide aux entreprises sont définies dans le règlement.

Ces aides entreront en vigueur à compter de la date de la signature de la convention avec la Région PACA qui court jusqu'au 31 décembre 2025 et sera renouvelée annuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la mise en œuvre de 2 aides aux entreprises pour la mise en valeur et la modernisation des commerces et pour l'achat de vélos cargos à assistance électrique ;
- approuve la convention de partenariat avec la Région PACA pour cette délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aide économique aux entreprises ;
- approuve le règlement proposé ;
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 01 JUL. 2025